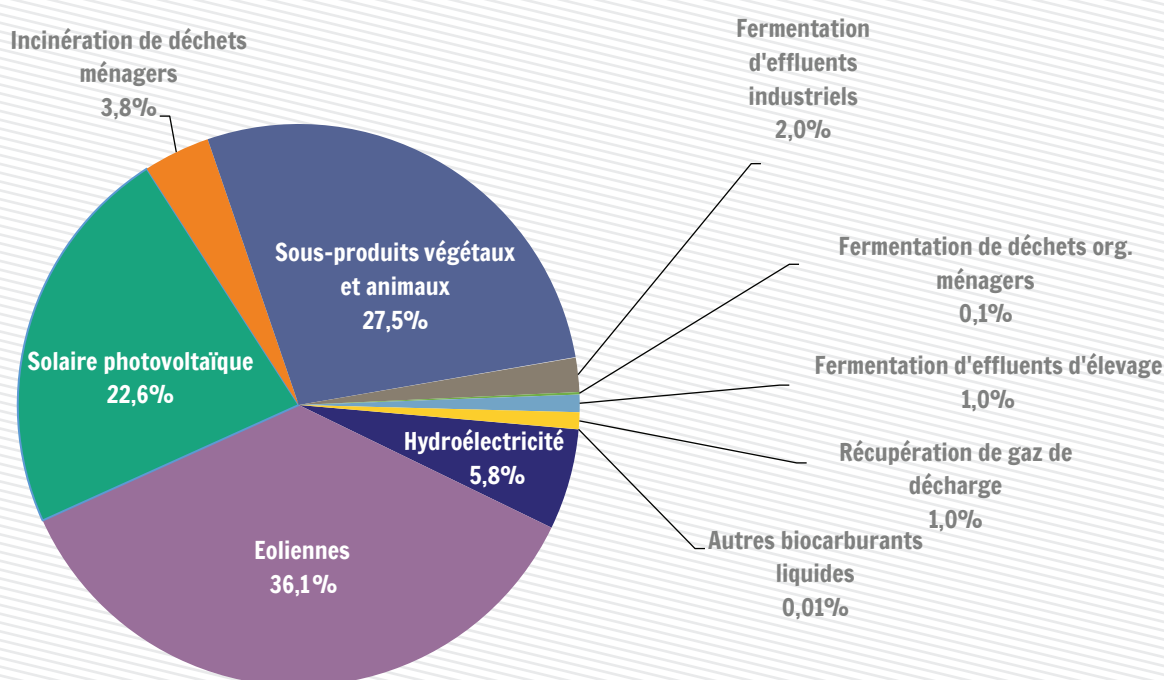


Part d'énergie renouvelable dans la production énergétique

4 769 GWh

La production nette d'électricité renouvelable est estimée en 2018 à 4 769 GWh, soit 17,5 % de la production nette d'électricité totale

Production 2018 : Electricité - 4 769 GWh



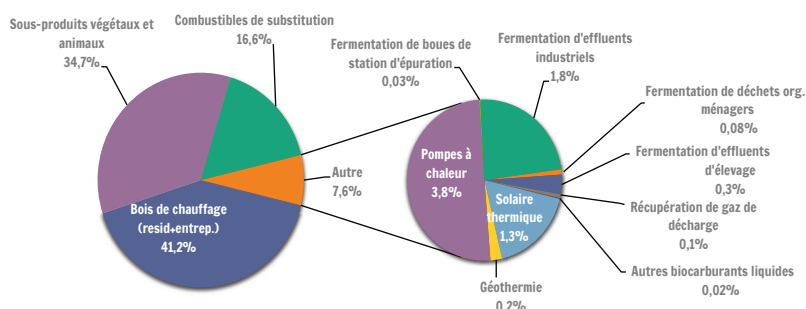
Sources : SPW Territoire Logement Patrimoine Energie, Direction de la promotion de l'énergie durable, Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données mai 2020 ; Calculs : IWEPS

Une énergie renouvelable est une énergie produite à partir d'une source qui, contrairement aux énergies fossiles, se régénère au moins au même rythme que celui auquel on l'utilise. La raréfaction des ressources fossiles (pétrole, gaz, charbon), la recherche d'une moindre dépendance énergétique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre imposent de plus en plus le recours à des sources d'énergie renouvelables. La production électrique wallonne se diversifie grâce au recours croissant aux énergies renouvelables. Il ressort que la production nette d'électricité renouvelable, dont le niveau en 2018 s'élève à 4 769 GWh (+5,38 % / 2017, +76 % / 2010 et x5,6 depuis 2005), représente 17,5 % de la production nette d'électricité totale, grâce à la biomasse (35,4 %), à la force hydraulique (5,8 % pour 68 % en 2000), à l'essor de l'éolien (36,1 %) et au photovoltaïque (22,6 %, soit une production multipliée par 13 depuis 2010), toutes les sources étant en progrès hormis via la biomasse. L'électricité issue des sources « hors biomasse » est de 2 894 GWh. La production électrique liée à la biomasse s'élève à 1 692 GWh) et est légèrement inférieure à la production électrique éolienne (1 719 GWh).

Un des objectifs pour lesquels les Etats membres de l'Union européenne se sont engagés lors de l'accord « Paquet Energie-Climat » en décembre 2008 est notamment que la part de l'énergie renouvelable représente en 2020 au moins 20 % de la consommation finale brute de l'Europe. Cet objectif, au niveau belge, donne le seuil de 13 % à atteindre, soit en valeur absolue 4 224 Mtep (49 120 GWh). Ce seuil a été décliné pour les régions (14 850 GWh pour la Wallonie) dans le cadre de l'accord politique sur le « Burden Sharing » en décembre 2015. L'Arrêté du gouvernement wallon (2015) fixe l'objectif wallon en 2020 à 15 600 GWh. Suivant les modalités de calcul prescrites dans l'accord européen, la part du renouvelable (production d'énergie brute SER) dans la consommation finale brute en Wallonie atteindrait les 12,1 % en 2018 pour 4 % en 2005 (soit 15 357 GWh), dont 3,8 % dû à l'électricité, 6,7 % à la chaleur et 1,5 % aux transports.

Part d'énergie renouvelable dans la production énergétique

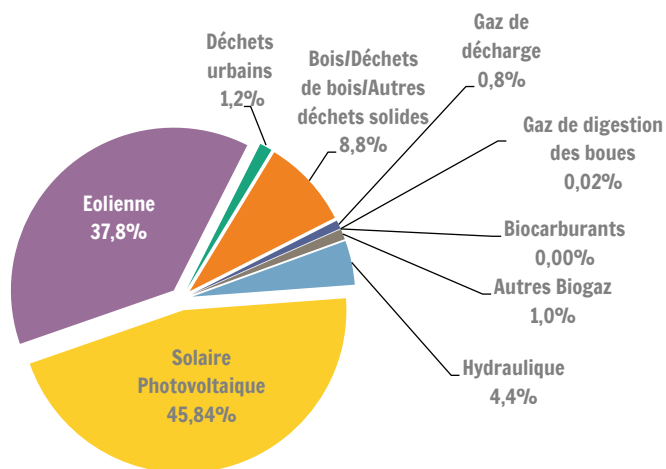
Production 2018 : Chaleur = 8 858,6 GWh



La production de chaleur nette s'élève à 8 858,6 GWh en 2018 (-3,47 % /2017 et +70 % depuis 2005) et est principalement assurée par les énergies de type biomasse, en particulier la biomasse solide. L'évolution est à la baisse par rapport à 2017 (-13 %, et multipliée par 1,5 depuis 2000).

Sources : SPW Territoire Logement Patrimoine Energie, Direction de la promotion de l'énergie durable, Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données mai 2020 ; Calculs : IWEPS

Puissance électrique renouvelable en 2018 : 2 389 Mw él



En 2018, la puissance électrique renouvelable (puissance installée) atteint les 2 389 Mw él (+10 % /2017) et a été multipliée par 8 depuis 2005 (304 Mw él). Notons l'essor du solaire photovoltaïque et de l'éolien : leur part est de 45,8 % et 37,8 % en 2018 alors qu'elle était respectivement de 0 % et 16 % en 2005.

Sources : SPW Territoire Logement Patrimoine Energie, Direction de la promotion de l'énergie durable, Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données mai 2020 ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les sources d'énergie renouvelables sont définies comme étant des sources d'énergie non fossiles renouvelables (énergie éolienne, solaire, géothermique, marémotrice et hydroélectrique, biomasse solide (bois, ...), biogaz (décharge, stations d'épuration d'eaux usées, ...) et bioliquides).

1. GWh : gigawattheure.

2. Mw él : mégawatt électrique

Les différentes productions d'énergie provenant de sources renouvelables peuvent être regroupées en électricité renouvelable, chaleur et biocarburants.

Sources : SPW Territoire Logement Patrimoine Energie (TLPE) - DPED, ICEDD. Données mai 2020 ; Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

Cet indicateur est calculé sur la base des statistiques de l'énergie fournie par les « Bilans énergétiques régionaux », qui s'inscrivent tant que faire se peut dans les exigences des directives en la matière.

Les « Bilans énergétiques régionaux » et les analyses qui en découlent sont publiés annuellement par le SPW Territoire Logement Patrimoine Energie (TLPE).

Pour en savoir plus : Le portail Energie <http://energie.wallonie.be> et <http://www.iweps.be>

Personne de contact : [Julien Juprelle \(j.juprelle@iweps.be\)](mailto:j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : **juin 2021**